



Mairie  
d'OYEU 38690

**PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 :**

Date de convocation du Conseil municipal par mail le : 12/12/2025.

**PRÉSENTS :** Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Philippe MOUTINHO, Christelle MEYER, Laurent GREYNAT, Jean-Marc VALLET, Ingrid SANFILIPPO, Véronique DUVERNAY, Brigitte AUBERT, Jérôme PECQUET, Christophe BARBIER, Serge BARANIECKI et Marie-Hélène PILOT.

**EXCUSÉS :** Nathalie BEAUJEAN donne pouvoir à Marie-Hélène PILOT et Cécile MEYER donne pouvoir à Évelyne DUVERT.

Présents : 13, le quorum est atteint.    Votants : 15    Excusés : 2.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de séance du 20 novembre 2025.
- Participation employeur à la protection sociale santé des employés communaux.
- Statuts de la Communauté de Commune de Bièvre-Est.
- Urbanisme et retour des commissions.
- Informations et questions diverses.

Début de séance à 20h05, secrétaire M. Laurent GREYNAT.

**APPROBATION DU PROCÉS VERBAL DE SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025**

Il n'est fait aucune remarque sur le procès-verbal du 20/11/2025, mis au vote et approuvé à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATIONS**

**D2025-38 : Participation employeur pour la protection sociale santé du CDG38.**

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Oyeu adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 au contrat groupe de complémentaire santé du CDG 38 pour le personnel communal.  
Actuellement, la commune d'Oyeu participe mensuellement à hauteur de 1 € par agent adhérent.

M. Le Maire précise que le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales, impose une participation mensuelle de la commune de 15 € minimum à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

M. Le Maire propose au conseil municipal de porter la participation mensuelle à 15 € par agent adhérent au contrat groupe santé du CDG38.

M. Le Maire entendu, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide,  
**Vu l'avis du comité social territorial du 16/12/2025,**

- D'augmenter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la participation mensuelle de la commune à 15 € par agent adhérent au contrat groupe santé du CDG 38.

Présents : 13    Votants : 15    Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

**La délibération est adoptée.**

## D2025-39 : Statuts de la Communauté de Communes de Bièvre-Est.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-5 et suivants relatifs à l'adoption et à la modification des statuts des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la délibération N° 20251002CC du conseil communautaire de la communauté de communes de Bièvre Est en date du 6 octobre 2025, arrêtant le projet de modification statutaire ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur l'approbation de ces statuts dans les conditions de majorité qualifiée prévues par la loi ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à cette organisation intercommunale et de participer aux compétences exercées à l'échelle intercommunale ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Article 1** : approuve les statuts de la communauté de communes de Bièvre Est tels qu'arrêtés par le conseil communautaire en date du 6 octobre 2025, annexés à la présente délibération.

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Madame la préfète, ainsi qu'au président de la communauté de communes, et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Présents : 13      Votants : 15      Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

**La délibération est adoptée.**

### Remarques :

L'idée générale est de mettre à jour les statuts de la CCBE en « dépoussiérant » ses compétences et permettre de clarifier ses limites d'intervention.

La CCBE a les 7 compétences suivantes : Aménagement de l'espace, Action de développement économique, Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et cadre de vie, Action sociale, Gestion du grand cycle de l'eau et Accès à la culture, médias et lecture publique.

Ces compétences prises par la CCBE ne peuvent pas être redonnées aux communes. L'intérêt communautaire vient ensuite définir et préciser les champs d'application de ces compétences, délimitant ainsi les domaines d'intervention de la CCBE et des communes.

## URBANISME ET RETOUR DES COMMISSIONS

► **PLUI** : la modification n° 4 est achevée, le rapport est à disposition du public sur le site de la CCBE.

Les communes ont été sollicitées par courrier afin de rendre leur avis sur l'évaluation du PLUI et la nécessité, ou non, de le réviser. Une discussion s'engage entre les élus du conseil qui constatent que le PLUI ne prend pas en compte suffisamment les particularités du territoire et que ce bilan se base sur des données de trois ans uniquement, insuffisantes pour l'évaluer correctement à leur sens. Une révision du PLUI s'avère donc nécessaire pour simplifier le document, le rendre plus lisible et moins contraignant pour le bon développement du territoire. Cependant, la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) étant prévue en 2026, il apparaît prématuré de faire une révision du PLUI avant. Le conseil municipal est assez partagé entre émettre un avis pour révision du PLUI avant, ou après, la révision du SCOT.

Cette question sera tranchée en commission d'urbanisme courant janvier/février 2026.

► **Commissions Sociale/Communication/Cadre de vie** : Les colis des aînés ont été distribués et un prochain bulletin municipal est prévu en janvier 2026.

L'atelier mangas a déjà des inscrits pour sa première session prévue en février. Concernant les chemins de randonnées, leur balisage avec du matériel ludique doit se faire avant fin mars 2026.

- TE38 : Projet de transfert du gaz et de l'électricité vers le Département, un courrier sera envoyé au Maire pour insister sur le rôle du TE38.  
Le bilan électrique en Isère est très dynamique avec une hausse du nombre du point de livraison malgré une diminution de la consommation.  
Il n'y a que 13 % d'énergie renouvelable sur la France entière, insuffisant, et à augmenter dans les prochaines années. Autre axe d'amélioration, travailler sur l'enfouissement des lignes et développer les centres d'appel, par la formation des techniciens et l'aide de l'IA, pour réagir rapidement aux aléas climatiques qui se multiplient.

#### INFORMATIONS DIVERSES

- Éclairage passé en LED à la salle des fêtes.
- ACTIMODUL : le rapporteur public a proposé le rejet de leur requête, en attente de la décision finale du Tribunal Administratif de Grenoble.
- Echanges avec M. BOISSON, Sous-Préfet de la Tour du Pin, sur les projets de la communes et leurs possibilités de financement.
- Association Le Pic-Vert : fait le recensement des marres, trame mauve qui sera portée sur le PLUI, et porte un projet d'éco-pont à 10 millions d'euros.
- Le Local : 3 candidats dont les dossiers seront portés à la connaissance du conseil municipal d'ici fin janvier 2026.
- Menuiserie : la CCBE va commencer de stocker ses premiers conteneurs à partir du 15/02/2026.

**Fin de séance à 22h30, prochain conseil municipal prévu pour le jeudi 22/01/2026.**

Secrétaire de séance,  
M. Laurent GREYNAT,

Le Maire,  
M. Christophe BENOIT,

